



# Votre accompagnement par PLANETH Patient



## Qui peut intervenir en ETP avec PLANETH Patient ?

Tout professionnel de santé, des secteurs sanitaires, social et médico-social, éducateur sportif ou patient ressource ayant validé une formation d'une durée minimale de 40h d'enseignements théoriques et pratiques en ETP peut intervenir en ETP.

## Vous êtes intéressé.e pour intervenir au sein du programme « Ma santé, j'en prends soin » ?

1 – **Contactez votre antenne de rattachement** afin d'**élaborer** avec le coordinateur territorial administratif une **convention de prestation** qui fixera le cadre de la collaboration.

2 – Le coordinateur territorial en éducation thérapeutique vous contactera pour vous former aux différents documents, ateliers et outils du programme afin que vous ayez toutes les clefs en main.

3 – Afin de faciliter le parcours éducatif du patient, vous serez mis en relation avec d'autres professionnels de votre territoire organisé sous forme de cellule éducative.

# Vos actions en pratique

## 1. Programmer vos séances

En présentiel ou @ distance :

- Avec le patient
- Avec l'antenne

## 2. Réaliser vos actes éducatifs

- Entretien initial
- Séances éducatives
- Entretien de fin de parcours

## 3. Adressez au fur et à mesure à l'antenne

- Le document de suivi des patients
- Les factures mensuelles

## 4. Recevez votre indemnisation de PLANETH Patient

Entre le 10 et le 15 du mois suivant

Participer à des temps de concertation au sein des cellules éducatives